Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026008-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 21
Procuration : 2
Votants : 23

Réf. : CM 2026.008

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Audrey GAUDART (procuration à Monsieur LE DIAGON) et Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.008	**LOCATION D'UN BIEN APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE GERE PAR LA COMMUNE**

Dans le cadre de la convention opérationnelle conclue entre la Commune et l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPFB) ce dernier s'est porté acquéreur d'une maison sise 5 place de l'Eglise, à charge pour la Commune d'en assurer la gestion.

Cette démarche s'inscrit dans une projection à terme et il n'y a pas d'urgence à ce que l'ancien propriétaire soit contraint de quitter précipitamment ce logement.

De manière à lui permettre de trouver un nouveau logement, avec l'accord de l'EPFB, il lui a été proposé de se maintenir dans les lieux dans le cadre d'un bail précaire prenant effet à la date de signature de l'acte de vente, soit le 10 février, dont le terme est fixé au 31 août 2026. Ce bail pourra être renouvelé en cas de nécessité pour une durée de 6 mois.

Le loyer proposé est de 350,00 € net de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la location de la maison sise 5 place de l'Eglise, propriété de l'Etablissement public foncier de Bretagne, à son occupant actuel dans le cadre d'un bail précaire pour un montant de 350,00 € net de charge.

Ledit bail prend effet rétroactivement au 10 février 2026 et prendra fin le 31 août 2026. Il pourra être renouvelé pour une durée de six mois à compter du 1er septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 23 février 2026
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER 56 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026008-DE